
DE BOTET, ANCIENNEMENT DE BOUTET DE LA CAZE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, sieurs DE LA CAZE, LA COSTE, LA PEYRÈRE, GARBAY, VIGNOLES, MASSILOS, etc.; — *en Condomois et Bazadois, sénéchaussée de Casteljaloux.*

ARMES : *De sinople, au lion d'or, traversé d'une flèche de gueules; au chef d'argent, chargé de 3 étoiles d'azur.* Casque taré au tiers, orné de ses lambrequins de sinople, d'or, de gueules, d'argent et d'azur, et sommé d'une couronne de comte.

La maison noble, fief et seigneurie de Boutet, situés entre Condom et Casteljaloux, ont donné le nom et l'origine à une ancienne famille connue par chartes dès le commencement du XII^e siècle.

Quatre cents ans après, cette famille paraît s'être divisée en deux branches principales, au sujet desquelles nous possédons les détails suivants :

La branche aînée continua de posséder le fief qu'elle avait eu pour berceau.

Le 50 août 1464, l'illustre et magnifique prince Charles, seigneur d'Albret, comte de Dreux et de Gaure, captal de Buch, fit donation à noble et honorable homme Pierre DE BOUTET (*de Botteto*), damoiseau, seigneur de La Salle de Beauregard, de la maison noble de Salles et de ses appartenances, dans la juridiction de Lavardac, diocèse de Condom, pour le récompenser de ses services et de la grande dépense qu'il avait faite à la guerre et au fait des armes, sous son commandement. Pierre de Boutet, qualifié écuyer, sieur de La Gardelle, fournit le dénombrement de ce dernier fief le 5 mai 1462. Il eut pour fils :

Amanieu DE BOUTET, qui fut père de :

- 1^o Noble François de Boutet, écuyer, sieur de Beauregard et de La Gardelle. Les consuls de Condom ayant prétendu assujettir au paiement des tailles la maison noble de La Gardelle, François de Boutet se pourvut devant le Parlement de Guienne, siégeant en qualité de Cour des Aydes, et sur l'exhibition qu'il fit de plusieurs titres de famille, obtint de ladite Cour, le 5 mars 1573, un arrêt qui déclarait nulles lesdites taxes. Dès le 10 janvier de la même année, il avait fait vente à Manaud d'Araignes de la maison noble de Boutet et de ses dépendances. Celui-ci la vendit à Aymeri de Montlezun, qui l'aliéna en faveur de Jean de Lescout, *dit* le capitaine Miramont, et celui-ci en faveur de Jean de Boutet, frère du premier vendeur. François de Boutet mourut vers 1583.
- 2^o Antoine de Boutet fut père de deux filles, mariées aux sieurs de Salles et Camarade;
- 3^o Noble Jean de Boutet, seigneur dudit lieu, passa contrat de baillette de certains biens à Jean Courruet, marchand de Blaziert, le 5 octobre 1566. Il racheta, le 10 juin 1583, la maison noble de Boutet, des mains de Jean de Lescout, *dit* le capitaine Miramont.

La postérité de Jean de Boutet, troisième fils d'Amanieu, subsistait encore en 1755, en la personne de François de Boutet, écuyer, sieur de Beauregard, habitant de la banlieue et juridiction de Condom, qui, à cette date, fit la production de ses titres devant la Cour des Aydes de Guienne, pour prouver la nobilité de ses biens. Il ne possédait plus la seigneurie de Boutet, qui avait passé dans la maison de Mellet par le mariage de dame Claude de Boutet, damoiselle de La Gardelle, petite-fille dudit noble Jean de Boutet, avec M^e Robert de Mellet, écuyer, sieur de Fondelin, conseiller du Roi, président en son Élection de Condomois et Bazadois, en 1667.

Comme on le verra par la généalogie qui va suivre, le nom de la famille DE BOTET DE LA CAZE s'est transformé définitivement en celui de Bôtet au commencement du XVIII^e siècle. Cette altération, dont on trouve des usages nombreux à cette époque, est néanmoins plus conforme à l'ancienne orthographe latine DE BOTTETO.

La branche de La Caze paraît s'être détachée vers 1520 de la maison de Boutet, et avoir pour auteur François de Boutet, dont nous avons parlé ci-dessus, fils aîné d'Amanieu de Boutet, sieur de Beauregard et de La Gardelle, qui aurait eu lui-même pour fils N... de Boutet, tué à Cérises, en 1544. La concordance des temps, des lieux et des prénoms, autorise et pourrait justifier au besoin cette origine, sans parler de l'importance dont jouit la branche de La Caze jusqu'à sa décadence, c'est-à-dire jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. Ses titres ayant disparu à cette époque et durant les persécutions que ses membres protestants eurent à subir, il serait difficile aujourd'hui, pour ne pas dire impossible, de préciser l'instant de la séparation des branches.

La famille de Boutet de La Caze a, néanmoins, conservé la trace de ses armoiries sur un cachet dont la forme et la vétusté dénotent au moins trois cents ans d'existence. Ce cachet porte les armes que nous avons décrites, et est timbré d'un casque orné de lambrequins, particularité qui à elle seule suffirait pour constater l'extraction noble et l'ancienneté de cette famille, puisqu'il n'était permis qu'aux gentilshommes de porter des armes timbrées.

Quoi qu'il en soit, la maison de La Caze a été en droit, pour plusieurs causes, de jouir des prérogatives de la noblesse dont elle faisait partie dans le Condomois.

Militaire de 1544 à 1686, elle pourrait invoquer l'édit du roi Henry IV, du 27 mars 1600, qui porte que trois générations de capitaines, de lieutenants ou d'enseignes dans les troupes, confèrent la noblesse héréditaire à leur famille.

Les lieutenants généraux de sénéchaussées et les lieutenants civils et criminels étaient en droit de prendre les titres de conseiller du Roi, nobles et écuyers, en vertu de la déclaration royale du 6 mai 1692.

Les maires des bonnes villes et communautés du Royaume jouissaient de tous les privilèges de la noblesse, en vertu de l'édit du mois de juillet 1690 et édits subséquents.

Enfin, les conseillers à la Cour des Aydes de Guienne, jouissant de la noblesse personnelle, transmettaient au deuxième degré la noblesse héréditaire à leurs descendants.

On remarquera que la maison de La Caze compte parmi ses ancêtres toutes catégories de services dont nous venons de donner l'énumération.

I. N... DE BOUTET, sieur DE LA CAZE, capitaine, fut tué à la bataille de Cérises, 14 avril 1544, et laissa pour fils :

II. BONNET DE BOUTET, sieur DE LA CAZE, épousa en 1574 demoiselle Suzanne BORDES, fille de M^r M^e Jacques des Bordes et de demoiselle Suzanne de Corcel (*acte devant POCRET, notaire royal à Bordeaux*), dont :

III. Jean-François DE BOUTET, sieur DE LA CAZE, marié en 1632 avec Antoinette CASTAING, et membre de l'Église réformée, eut, durant la minorité de Louis XIII, fréquents rapports avec le duc de La Force, chef des protestants de Guienne. Nous trouvons sous l'année 1652 un ordre et commission de major, donnés au capitaine Boutet de La Caze par M. le prince de Conty, et conçus en ces termes :

- Étant dûment informé de l'expérience, valeur, probité et bonne volonté de Jean Bô
- sieur de La Caze, et de sa fidélité au service du Roi, sous le bon plaisir de Sa Majesté,
- avons donné et donnons par ces présentes pouvoir et commission de commander dans la ville et juridiction de Casteljaloux, en Albret, en qualité de major pour le service du Roi, et

Signé DE BOURBON.

Par Monseigneur :

MEURET DE LA TOUR.

Dès 1651, le capitaine de Boutet de La Caze avait obtenu de M. le comte de Rivière une exemption pour ses maisons et métairies situées dans les juridictions Casteljaloux et La Bastide. Le duc de Candale lui délivra deux passeports signés de main, l'un le 25 mars 1655, l'autre en avril 1654. Lors du dernier siège de la ville Casteljaloux par les troupes du comte de Marchin et de Balthazar, le sieur de Magdeleine, qui était gouverneur de la place, ayant été accusé de trahison par habitants, abandonna Casteljaloux pour pourvoir à sa sûreté personnelle; mais il reprit non loin des murs de la ville et fusillé comme traître. Le major de Boutet de La Caze, obéissant à une impérieuse nécessité du service, prit immédiatement le commandement de la place, et signa une capitulation réclamée par les circonstances. Cette capitulation n'ayant pas été observée, un procès lui fut intenté, et, à cette occasion, les jurats de Casteljaloux et habitants principaux lui délivrèrent en 1654 trois attestations successives, constatant qu'il avait exercé pendant plusieurs années les charges de capitaine et major de leur ville, à la satisfaction de tous.

Jean-François de Boutet laissa de son dit mariage :

- 1^o François, dont l'article suit;
- 2^o Antoinette de Boutet, mariée à Jean de Capdeville, et morte sans enfants;

3° Rose de Boutet, mariée à Gabriel Augier, sieur de Massilos, dont la descendance s'est éteinte en 1789, dans la personne de Gabriel Augier, sieur de Massilos, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Prince, chevalier de Saint-Louis, lequel a légué ses biens à la famille de Boutet de La Caze.

IV. François DE BOUTET DE LA CAZE, 1^{er} du nom, lieutenant général au siège de Casteljaloux, par l'acquisition de cette charge qu'il fit, le 8 janvier 1680, de Léon de Bacoue (protestant converti, devenu évêque de Glandève), fut pourvu, en novembre 1692, de la charge de conseiller du Roi, maire perpétuel et héréditaire de la ville et juridiction de Casteljaloux. A la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, François de Boutet fut pris avec son beau-frère, Augier de Massilos, et tous deux furent renfermés au Château-Trompette, puis à la Bastille; la maison de La Caze fut démolie, le cimetière des aïeux de la famille fut profané, et la plupart des biens furent confisqués. Rendu plusieurs années après à la liberté, François de Boutet, dépossédé de ses charges, ne chercha qu'à se faire oublier, et vécut dans l'isolement. Il s'était marié, le 14 octobre 1672, par contrat de Duvigneau, avec Jeanne DE GARBAY, fille de Gédéon de Garbay et de Marie d'At, dont une sœur avait épousé le marquis de Jaucour, et une autre était mariée à N... de Sylvestre. Il laissa de ce mariage :

- 1° François, dont l'article suit;
- 2° Gabriel de Boutet de La Caze, sieur de Vignoles, mort sans enfants.

V. François DE BOUTET DE LA CAZE, sieur de Garbay, II^e du nom, pourvu, le 27 décembre 1711, de l'office de lieutenant particulier civil et criminel au sénéchal de Casteljaloux, pour le duc d'Albret et le Roi, mourut jeune, et eut de son mariage avec demoiselle Anne-Dida JOLY DE BONNEAU :

- 1° François, dont l'article suivra;
- 2° Nicolas de Bôtet, mort jeune;
- 3° Dom Pierre de Bôtet de La Caze, entra en religion dans l'ordre des Bernardins, devint prieur de l'abbaye de Fontguilhem, puis de celle de Cadouin, en Périgord. Il y périt assassiné en 1792;
- 4° Gratian de Bôtet de La Caze, sieur de La Peyrière, embrassa jeune la carrière militaire, et commença à porter les armes dans le régiment de Limosin; il y était capitaine des grenadiers, et mourut, le 13 octobre 1747, à 26 ans, des suites de plusieurs blessures qu'il avait reçues au siège du fort Zilo (*Certif. signé SAINT-AURICE, major du régiment de Limosin*);
- 5° Anne de Bôtet de La Caze, mariée, le 9 août 1752, à Joseph Lafon de Guillemasse;
- 6° Rose de Bôtet de La Caze.

VI. François DE BÔTET DE LA CAZE, III^e du nom, pourvu, en 1726, de l'office de lieutenant particulier au siège de Casteljaloux, prit alliance avec Marie VEYRIES DE LA COSTE, fille de N... Veyries de La Coste, capitaine de cavalerie, et de Jeanne La Gardère du Galan. De ce mariage sont provenus :

- 1^o Jean-Baptiste-Ferdinand, dont l'article suit ;
- 2^o Pierre de Bôtet de La Caze, prêtre, grand vicaire de l'évêché de Bazas avant la Révolution, émigra, fut aumônier du duc de Bourbon, à l'armée des Princes, et, à sa rentrée en France, nommé grand vicaire de l'archevêché de Bordeaux, mourut presque aussitôt ;
- 3^o Marie de Bôtet de La Caze, } mortes célibataires.
- 4^o Jeanne de Bôtet de La Caze, }

VII. Messire, noble Jean-Baptiste-Ferdinand DE BÔTET DE LA CAZE, I^{er} du nom, écuyer, avocat en Parlement, né le 4 janvier 1759, fut d'abord lieutenant particulier au sénéchal de Casteljaloux, et fut pourvu, le 7 juin 1780, de l'office de conseiller du Roi en la Cour des Aydes et Finances de Guienne, après le décès de Pierre de Bessière. Nous citerons la teneur de la lettre qui lui fut écrite à cette occasion par M. Barret de Rivezol :

« Monsieur,

» Monsieur de Nazères et moi avons mis sous les yeux de la Cour les titres et papiers de
 » votre famille que vous aviez jugé à propos de nous envoyer. Ils ont très-bien servi à
 » justifier les droits que vous aviez à prétendre à la place de conseiller à la Cour, et l'estime
 » que votre mérite avait déjà inspiré à la Cour a achevé de vous obtenir son suffrage. Je
 » m'empresse donc, etc., etc.

» DE RIVEZOL. »

M. de La Caze ne jouit que quelques années de cette nouvelle position. Comme noble, jeté le premier du pays dans les cachots de la Terreur, ainsi que sa femme et ses jeunes enfants, il n'en sortit que le dernier, longtemps après le 9 thermidor, et mourut un mois après des suites de cette longue et dure captivité. Il s'était marié le 41 février 1775, avec Jeanne-Félicité DE BRÉZETS, de laquelle il eut (*Contrat de M^e François, notaire à Bordeaux*) :

- 1^o Jean-Baptiste-Ferdinand, dont l'article suit ;
- 2^o Anne-Françoise-Marguerite-Félicité de Bôtet de La Caze, mariée, en 1799, avec Antoine de Barbe, fils d'Arnaud de Barbe et de Rosalie de Brézets.

VIII. Noble Jean-Baptiste-Ferdinand DE BÔTET DE LA CAZE, II^e du nom, enfermé dès l'âge de 16 ans dans les prisons de la Terreur, a occupé depuis plusieurs fonctions publiques gratuites importantes. Ayant été jointre à Bordeaux M. le duc d'Angoulême, il l'accompagna dans une partie du département de Lot-et-Garonne. Il s'est marié au mois de juin 1817, avec demoiselle Jeanne-Éoline DU CASSE, dernière héritière de la famille de ce nom, qui compte parmi ses ancêtres un aide de camp de Louis XIII et divers personnages ayant servi dans l'armée et les intendances, — et par les femmes de la famille de Soulié, qui a fourni un maréchal des camps et armées du Roi sous

Louis XV, et dont les deux derniers représentants étaient l'un major, l'autre capitaine dans le régiment de Limosin, et tous deux chevaliers de Saint-Louis. De cette union :

1^o Noble Jean-Baptiste-Ferdinand-Paulin de Bôtet de La Caze, marié, le 18 octobre 1852, à mademoiselle Catherine-Léontine de Menou, fille de Joseph-Pierre-Emmanuel-Maxime, comte de Menou, et de madame Henriette-Helmina de Cazenave de Montpeyroux. De cette union :

A. Noble Jean-Baptiste-Ferdinand-Maxime de Bôtet de La Caze, né le 3 octobre 1853 ;

B. Noble Louis-Marie-Gabriel Fernand de Bôtet de La Caze, né le 18 novembre 1855 ;

2^o Anne-Marie-Louise-Éoline de Bôtet de La Caze, marié, en 1840, à Ludovic-René, vicomte de La Faye.

